

COMITÉ SYNDICAL

Séance du mardi 1^{er} octobre 2024

Délibération 2024_10_32

Objet: Validation du guide pour la prise en compte du SAGE estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme

Le premier octobre deux mille vingt-quatre, à neuf heures et trente minutes, à Vertou et en visioconférence s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-quatre septembre deux mille vingt-quatre, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 18 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix); Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix); Mme Christine CHEVALIER (2 voix); M. Yannick BENOIST (1 voix); M. Claude CAUDAL(1 voix); M. Jean CHARRIER (1 voix); M. Thierry COIGNET (1 voix); M. Olivier DEMARTY (1 voix); M. Jean-Michel EMPROU (1 voix); M. Roger GUYON (1 voix); M. Jacques MONCORGER (1 voix); M. Luc NORMAND(1 voix).

Absents représentés: 5 (pour 13 voix)

M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean CHARRIER; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY; M. Jean-Luc SÉCHET(3 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET; M. Luc NORMAND(1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL.

Absents excusés:

M. Jean-Pierre BRU; M. Christophe DOUGÉ; Mme Sylvie GAUTREAU; M. Daniel GUILLÉ; M. Jacques ROBERT; M. Rémy ORHON.

Assistaient également :

Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI).

Nombre de votants: 17 (dont 5 pouvoirs) pour un total de 31 voix

Secrétaire de séance : Thierry COIGNET

EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code général des collectivités territoriales;

Vu le rapport,

Considérant l'exposé suivant:

Le nouveau SAGE Estuaire de la Loire prévoit dans sa disposition G2-6 de veiller à la bonne intégration des objectifs fixés par la Commission locale de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Pour y parvenir, la réalisation d'un guide pour la bonne prise en compte du SAGE a été initié depuis novembre 2023 sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA. Le bureau d'études «La Boîte de l'espace» a été

retenu pour un montant de 16500 € HT. La prestation est subventionnée à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région Pays de la Loire.

Ce guide a été élaboré en collaboration étroite avec les EPCI-FP, les structures porteuses de SCOT, les structures animatrices des CT Eau, les financeurs et les services de l'État par la constitution d'un groupe de travail spécifique. L'objectif de ce guide est de pouvoir répondre aux attentes et besoins des structures en charge de l'aménagement du territoire afin que les enjeux environnementaux et particulièrement les enjeux de l'eau soit intégrés dans les documents de planification en amont de toute stratégie et de tout projet.

Ce guide permettra d'appuyer les structures porteuses de SCOT, compétentes au sein du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire, dans le cadre de leurs révisions respectives pour répondre à l'obligation de mise en compatibilité avec les objectifs du SAGE Estuaire de la Loire.

En parallèle de l'édition de ce guide, l'équipe d'animation du SAGE accompagne les EPCI-FP et structures porteuses de SCOT dans la révision de leurs SCOT. Sur le périmètre du SAGE, les 11 SCOT sont en phase de révision.

Le guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme est présenté le 24 septembre pour validation par la Commission locale de l'eau. Il est porté à l'attention du Comité syndical que des corrections notamment au sujet des zones humides pourront intervenir ultérieurement en régie en fonction des documents du SAGE approuvés par arrêté inter-préfectoral.

Après en avoir délibéré,

le Comité syndical (collège commun) à l'unanimité approuve le guide de prise en compte du SAGE Estuaire de la Loire dans les documents d'urbanisme.

Fait à Vertou, le 1^{er} octobre 2024



Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON